

LA QUESTION  
A L'ORDRE DU JOUR

# ELECTRIFICATION DU FOND DE LA MINE

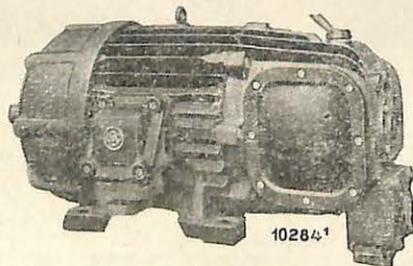
LES ATELIERS DE CONSTRUCTIONS  
ELECTRIQUES DE CHARLEROI

# A. C. E. C.

construisent tout le

**Matériel électrique antigrisouteux**

agréé par l'Institut National des Mines de Frameries



Moteur à bagues antigrisouteux  
à ventilation extérieure.

## MOTEURS

APPAREILLAGE ELECTRIQUE  
TRANSFORMATEURS  
LOCOMOTIVES ELECTRIQUES  
APPAREILS DE SIGNALISATION

MATERIEL  
ANTI-  
GRISOU-  
TEUX

MATERIEL  
ANTI-  
GRISOU-  
TEUX

ECLAIRAGE ELECTRIQUE  
DES FRONTS DE TAILLE

## NOTES DIVERSES

### Liste chronologique des fabriques belges d'explosifs

par

Henri LEVARLET,

Ingénieur en Chef-Directeur honoraire des Mines,  
Chef honoraire du service des explosifs.

Je me propose de publier, dans les livraisons prochaines des « Annales des Mines de Belgique » et par tranches décennales, une courte relation des explosions survenues dans nos fabriques et magasins d'explosifs ou à l'occasion de transports.

J'ai cru utile de donner, comme préambule de cette publication, la liste chronologique des fabriques existantes et des fabriques supprimées, et même de celles qui, à ma connaissance, ont été projetées en Belgique. Je ne remonte qu'à l'année 1778, qui est celle de l'érection de la poudrerie de Wetteren, la plus ancienne de nos usines actuelles.

La liste, établie d'après les archives de l'Administration, est certainement incomplète, surtout pour la période antérieure aux cinquante dernières années. Les renseignements complémentaires et les rectifications que la liste suggérera aux lecteurs seront donc reçus avec intérêt.

Dans le tableau qui va suivre, les communes où existent des usines sont indiquées en caractères gras; celles où ont existé des usines actuellement supprimées en caractères italiques. Les rubriques relatives aux projets non approuvés ou non réalisés sont imprimées en italique et entre parenthèses.

Les gens du métier ne s'attendent probablement pas à ce que le présent relevé atteigne l'impressionnant total d'environ 180 rubriques.

Le relevé s'arrête à 1938, année de ma mise à la retraite.

**1. Poudrerie de WETTEREN. — 1778.**

Erigée en 1778 par J. F. Cooppal; fermée à partir de 1794 pendant toute la domination française; rouverte par MM. Coop-pal, fils du fondateur, et Vermoelen, en vertu d'un arrêté royal du 16 novembre 1815.

Exploitée par la Sté Ame Cooppal et Cie; porte le titre de Poudrerie Royale depuis 1847.

En 1905, la Société installa à la poudrerie des ateliers de chargement de cartouches de chasse.

Voir n° 153, projet de fabrique de trinitrotoluol, et n° 177, établissement d'une fabrique de mèches de sûreté.

**2. Poudrerie de Molenbeek-St-Jean. — 1798.**

Erigée à Osseghem par M. Tayaert; supprimée sept ans après à la suite de plusieurs accidents.

**3. Poudrerie d'Uccle. — 1815.**

Cette fabrique, située à Stalleheyde-sous-Uccle, appartenait à Mme Vve Versé. Elle fut abandonnée en 1818 à la suite d'une explosion qui fit sept victimes.

Mme Versé installa en 1822 la poudrerie de Casteau.

**4. Poudrerie d'OMBRET. — 1819.**

Autorisée au nom de Jean-Pierre Gérard par A. R. du 15 mai 1819. Est toujours exploitée par la Sté Ame J. P. Gérard et Cie, Poudrerie d'Ombret.

Cette Société fusionna en 1844 avec Mme Vve Coblenz-Gérard et M. Gaspard Hilgers, qui avaient formé le projet d'installer une poudrerie dans le voisinage immédiat de la poudrerie existante (voir n° 18).

De 1897 jusqu'à la guerre, la Société eut en activité à sa poudrerie un atelier pour la fabrication de mèches de sûreté.

**5. Poudrerie de Courcelles. — 1820.**

Etablie par J.-B. Bouqueau, de Jumet; exploitée ensuite par Bouqueau et Dèmierbe, puis par J.-B. Martin & Sœurs, de Souvret.

Resta inactive depuis une explosion survenue le 6 juin 1840.

**6. Poudrerie de BEN-AHIN. — 1822.**

Créée dans le Fond de Lovegnée par M. C. J. Pirlot fils; exploitée ultérieurement par Pirlot fils, Rocroix et Cie, par Pirlot et Cie, par la Sté Ame de la Poudrerie de Ben-Ahin; reprise finalement en 1909 par la Sté Ame des Poudreries Réunies, devenue en 1919 la Sté Ame des Poudreries Réunies de Belgique.

**7. Poudrerie de CASTEAU. — 1822.**

Autorisée à perpétuité par arrêté des Etats députés du Hainaut au nom de Mme Isabelle-Constance Clabos, Vve de Michel Versé, qui avait exploité précédemment une poudrerie à Uccle.

Exploitée en 1841 par V<sup>ve</sup> Degrox-Clabos.

Louée de 1865 à 1896 par M. Joseph Flaitz, fabricant de poudre à Marcinelle.

Reprise et modernisée en 1896 par M. Michel Versé, auquel succédèrent, à la suite de fusions consécutives, la Sté Ame de la Poudrerie de Casteau, la Sté Ame des Poudreries Réunies et la Sté Ame des Poudreries Réunies de Belgique.

**8. (Poudrerie de Seloignes. — 1831.)**

Autorisée par Arrêté du Baron Surllet de Chockier, Régent de la Belgique, du 29 mars 1831, au nom de Jacques et Antoine Collet, de Seloignes.

La fabrique n'a jamais été établie.

**9. Poudrerie d'Hornu. — 1832.**

Exploitée par MM. Adolphe et Alexis Marousé, puis par Adolphe Marousé-Wins et Cie.

Détruite le 26 octobre 1838 par une explosion de 24.000 kgrs de poudre, qui tua 16 ouvriers et occasionna des dégâts considérables dans la région.

La poudrerie ne fut pas reconstruite après la catastrophe.

L'emplacement de l'ancienne poudrerie est occupé par le cimetière communal d'Hornu, créé en 1906.

10. *Poudrerie de Baisieux. — 1835.*

Etablie par MM. J. B. Dejardin, de Baisieux, et M. A. Marousé, de Boussu. Resta inactive à partir de 1841.

Une nouvelle autorisation fut accordée en 1860 à M. Félix Manouvrier, de Quaregnon, qui n'en tira pas parti.

En 1871, Mme Vve Alexis Marousé-Meuret se vit refuser l'autorisation de remettre l'usine en activité.

Il ne reste plus trace de la poudrerie de Baisieux. Seul le souvenir en est conservé dans le nom de l'ancien petit terril de la poudrerie gisant dans la campagne de l'Avant-gadre.

11. *(Poudrerie de Dour. — 1836.)*

M. Hippolyte-Joseph Dupont, négociant à Dour, fut autorisé à construire une poudrerie, mais il se borna à exploiter un magasin de vente en gros, alimenté par la poudrerie de Casteau.

12. *Poudrerie de Noirchain. — 1836.*

Etablie par M. Ghislain Riche, cultivateur et propriétaire à Noirchain. Fut partiellement détruite par explosion en 1860, et ne paraît pas avoir été remise en activité.

Il ne reste aucun vestige de la poudrerie de Noirchain; l'emplacement approximatif en est marqué par le château d'eau de la distribution de Frameries-Noirchain.

13. *(Projet de poudrerie à Gilly, — 1836.)*

Un groupement formé de MM. Bonaventure Gillieaux, Misonne, Ducarme et J. B. Gallez demande à installer une poudrerie à Gilly dans la campagne dite Ban.

Ce projet fut abandonné à la suite d'une entente avec les promoteurs de l'affaire suivante.

14. *Poudrerie de Gilly. — 1873.*

Etablie en 1837, à proximité du ruisseau « le grand Ris », par les familles Gillieaux et Cornil, auxquelles s'étaient joints les promoteurs du projet précédent. Était dirigée en 1851 par MM. Sacré et Gallez.

La poudrerie de Gilly paraît avoir été abandonnée vers 1852.

La « Poudrière », à laquelle donne accès la rue du même nom, existe toujours dans le Fond du Grand Rieu, à Gilly-Sart-Allet.

Une dizaine de maisons, réparties en deux groupes, ont été aménagées dans les bâtiments de l'ancienne poudrerie, La muraille d'enceinte se voit encore, mais réduite à un simple soubassement.

15. *(Projet d'installation d'une poudrerie à Sart-lez-Spa. — 1837.)*

Un sieur R. Colson, de Liège, demanda à construire une poudrerie à Sart-lez-Spa, dans une propriété dénommée Neumarteau.

En 1938 il déclara renoncer à son projet en faveur d'un meilleur emplacement.

16. *(Projet de poudrerie à Ombret. — 1838.)*

Le sieur Colson présenta un nouveau projet, en proposant cette fois un emplacement à Ombret, commune d'Amay.

L'affaire n'eut pas de suite.

17. *Poudrerie de Corroy-le-Château. — 1840.*

Etablie par le Marquis de Trazegnies, de Vichenet, sur le territoire de Corroy-le-Château, près du Bois de Chênemont.

Aurait fonctionné jusqu'en 1861.

En 1930, d'imposantes ruines de cette poudrerie existaient encore dans un site romantique de la vallée de l'Orneau; depuis, les ruines mêmes ont disparu.

18. *(Poudrerie projetée à Ombret. — 1841.)*

En 1841, Jean Coblenz-Gérard et Gaspard Hilgers, poudriers nés dans le duché de Berg, demandèrent à construire une poudrerie dans le fond d'Oxhe, à Ombret, à proximité de la fabrique Gérard.

L'instruction du projet n'était pas terminée en 1844, époque où les intéressés annoncèrent que leur société s'était fusionnée avec la Sté Ame J. P. Gérard et Cie.

19. *Atelier d'artificier, à Anvers. — 1842.*

D'après une statistique établie en 1842, un atelier d'artificier était exploité à Anvers, rue St-Willibrord, par M. François Hendrickx; l'atelier fut transféré en 1861 dans la rue des Images, en la même ville (voir n° 52).

20. *Atelier d'artificier, à Grammont. — 1842.*

D'après une statistique établie en 1842, un atelier d'artificier était exploité en 1842 à Grammont par un nommé Vital Sylva.

21. *Atelier d'artificier à Tournai. — 1842.*

Un recensement de 1842 révèle l'existence d'un atelier d'artificier exploité par Alexandre Boucher, Réduit des Sions, à Tournai.

22. *Atelier d'artificier à Laeken. — 1842.*

Un atelier d'artificier aurait été exploité à la même époque à Tivoli, sous Laeken, par un nommé De Beaumont.

23. *Atelier d'artificier à Schaerbeek. — 1843.*

Hyacinthe Vidal, sujet français, fut autorisé à établir un atelier d'artificier rue des Palais, 61, à Schaerbeek.

L'atelier paraît avoir été en activité jusqu'en 1858.

24. *Capsulerie de Vottem. — 1843.*

Etablie par M. Louis Falisse, de Vottem, près du chemin des Fawes, à La Préalle. Exploitée ultérieurement par Falisse et Trapmann.

Transférée à Beaufays en 1848.

25. *(Poudrerie de Seraing. — 1844.)*

M. Charles Trassenster-Beaujean, brasseur à Liège, demanda à ériger une poudrerie dans le Bois de Cornillon, à Seraing.

L'enquête sur la demande dura jusqu'en 1846, mais l'affaire n'eut pas de suite.

26. *(Fabrique de coton-poudre, à Ans-et-Glain. — 1847.)*

Projet présenté par Prosper Esselens, de Liège; l'emplacement proposé donnait dans la ruelle Hurtebise.

La demande ne fut pas accueillie.

27. *Capsulerie de BEAUFAYS. — 1848.*

MM. Falisse et Trapmann furent autorisés à transférer à Beaufays, au lieu dit Croix-Michel, leur capsulerie de Vottem.

Ils furent remplacés en 1863 par la Sté Wasseige, Dewalque et Cie; en 1871, par MM. V. Francotte, May et Cie, et après la guerre, par la Sté Ame Capsulerie Liégeoise.

28. *Poudrerie dite de Sart-Dame-Avelines. — 1849.*

Etablie par M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Marie-Madeleine Gillieaux, de Gilly, une des anciennes co-proprétaires de la Poudrerie de Gilly, dans la propriété de Cocriamont, s'étendant sur les communes de Marbais, Sart-Dame-Avelines et Villers-la-Ville.

La maison sociale se trouvait bien sur le territoire de Sart-Dame Avelines, mais la poudrerie proprement dite, installée près du moulin de Cocriamont qui l'actionnait en partie, se trouvait en réalité sous Marbais.

La poudrerie ne paraît pas avoir été en activité pendant plus de trois ans. Toutefois, au dire de M. G. Lorent, châtelain actuel de Cocriamont et descendant des Gillieaux de 1849, elle aurait encore fabriqué d'importants lots de poudre pour le Gouvernement belge en 1870.

Il en subsiste quelques bâtiments à l'état de ruines.

29. *Fabrique de poudre noire, à CLERMONT-SOUS-HUY. — 1850.*

Un arrêté royal du 29 avril 1850 autorisa la Société G. Hilgers & C<sup>ie</sup> à établir une fabrique de poudre dans le Bois des Chartroux, à Clermont.

Elle fut exploitée à partir de 1872 par H. Muller et Cie et reprise après la guerre par la Sté Ame des Poudreries Réunies de Belgique.

Elle s'est agrandie en 1894 d'une fabrique de poudre sans fumée (n° 115), et en 1899 d'ateliers de chargement en grand de cartouches de chasse (n° 126).

30. (*Atelier d'artificier Mauvy, à Schaerbeek. — 1850.*)

M. Désiré Mauvy, attaché à la Poudrerie de Corroy-le-Château, demanda à établir un laboratoire de pyrotechnie dans une propriété sise rue des Palais, 1, à Schaerbeek.

L'autorisation lui fut refusée.

31. (*Nouveau projet d'atelier d'artificier, à Schaerbeek. — 1852.*)

Le même Mauvy revient à la charge en 1852 et proposa un autre terrain, situé rue des Palais, 97.

Ce nouveau projet eut le même sort que le précédent.

32. *Poudrerie de Velaine-sur-Sambre. — 1852.*

Etablie dans le Bois de Clairchêne, à Velaine-sur-Sambre, par la Société de la poudrerie de Velaine, composée de MM. Devries, Dumont, Goret, Genard, Gallez et Sacrez, ces deux derniers anciens co-propriétaires de la poudrerie de Gilly.

La poudrerie de Velaine cessa de fonctionner vers 1888. Le magasin continua à être exploité pour la vente en gros, mais fut abandonné à son tour fin décembre 1905.

Des substructions de cette poudrerie se voient encore dans le voisinage des magasins d'explosifs que la Société d'Arendonck exploite à Velaine.

33. *Poudrerie de Grandglise. — 1852.*

Etablie par M. Alexandre Picquet fils, de Mons.

Paraît avoir été abandonnée à la suite d'une explosion survenue en 1866.

On en voit encore de nombreux vestiges dans le bois Duchâteau.

34. **Poudrerie de CHATELET. — 1852.**

Autorisée au nom de M. Ferdinand Hanoteau, de Gilly, sur un terrain sis à Carnelle et appartenant à MM. Cornil, propriétaires à Gilly.

Fut exploitée ultérieurement par MM. P.-J. Cornil & Cie, puis par la Société Anonyme de la Poudrerie de Carnelle.

La fabrique de poudre noire se compléta en 1895 par la fabrication d'explosifs de mine au nitrate d'ammoniaque (nitro-

ferrites, poudres blanches Cornil, forcilites), qui est d'ailleurs restée seule en activité à partir de 1924.

35. (*Fabrication de fulminate de mercure, à Bruxelles. — 1852.*)

De 1852 à 1857, M. Charles Fusnot, de Saint-Gilles, associé à M. Montigny, fabricant d'armes à Bruxelles, paraît s'être livré à la fabrication clandestine de fulminate de mercure.

36. *Atelier d'artificier Maury, à Schaerbeek. — 1853.*

Après deux premiers insuccès, M. Désiré Mauvy fut autorisé à établir un atelier d'artificier dans la campagne de Schaerbeek, à l'angle du chemin d'Helmet et de la rue Karrestraat.

Il n'est plus question de cet atelier à partir de 1860.

37. (*Poudrerie projetée à Beaufays. — 1854.*)

MM. Crul et de Guaita, de Liège, demandèrent à installer une fabrique de poudre à Beaufays, au lieu dit l'Arbois, à la limite du territoire de Tilff.

Sur l'avis défavorable du service technique consulté et de la Députation permanente, l'autorisation ne fut pas accordée.

38. *Poudrerie de Landenne-sur-Meuse. — 1855.*

Erigée dans le fond Saint-Remy, au lieu dit Champ d'Oiseaux, à Landenne-sur-Meuse, par MM. Eugène et Charles Collignon et Flaitz.

Exploitée ensuite successivement par Gillard-Steinbach; A. Bastin & Cie; Hamer & Cie; Alph. Dupont & Cie et Libert & Cie. Ne paraît pas être restée en exploitation après 1835.

On voit encore dans le fond Saint-Remy les bâtiments qui servaient de bureau et d'écurie, et une longue banquettes de terre élevée en bordure de la route pour préserver les usagers de celle-ci des effets des explosions; quant à la poudrerie elle-même, il n'en reste plus que des vestiges informes.

39. **Poudrerie de MARCINELLE. — 1856.**

Autorisée en 1856 au nom de MM. Brichart et Schlaubas, au lieu dit La Bruyère.

Fut dirigée à partir de 1859 par M. Flaitz, un des co-fondateurs de la poudrerie de Landenne-sur-Meuse; elle passa d'ailleurs en 1863 aux mains de la Société Flaitz qui devint ultérieurement la Société Anonyme de la Poudrerie de Marcinelle.

Est toujours en exploitation.

40. *Fabrique de mèches de sûreté, à Marcinelle. — 1856.*

Etablie à Marcinelle-Hauchies en 1856 par la Société Davey, Bickford, Chanu & Cie, de Rouen.

Fonctionna jusqu'en 1838.

Fut englobée plus tard dans les installations de la Société L'Energie, à Marcinelle-Hauchies.

41. *Atelier d'artificier Coulber, à Anderlecht. — 1858.*

Etabli en 1858 par J.-H. Coulber, de Saint-Josse-ten-Noode, au champ de Scheutveld, le long du chemin de Molenbeek à Dilbeek.

Coulber serait décédé vers 1880.

42. *(Poudrerie de Vitriaval. — 1857.)*

MM. François Henin, de Tamines, et Martin Bertrand, de Wanfercée-Baulet, furent autorisés à établir une poudrerie à Vitriaval, au lieu dit Rosaire.

Ils ne donnèrent pas suite à leur projet.

43. *(Fabrique de mèches de sûreté, à Liège. — 1859.)*

Après le rejet d'une première demande et un changement dans le choix de l'emplacement, M. Crulle, ancien maréchal des logis-chef d'artillerie et élève de l'Ecole de pyrotechnie, fut autorisé à établir un atelier pour la fabrication de mèches de sûreté dans le fond de sa propriété sise Faubourg de Vivegnis, 245, à Liège.

44. *(Fabrication clandestine de lithofacteur, à Anderlecht. — 1858.)*

Un incendie, qui éclata dans les dépendances de la Teinturerie Nicolas Rave, à Cureghem sous Anderlecht, révéla qu'on s'y livrait pour compte d'un sieur Lannoy à la fabrication d'une poudre de mine lente dénommée lithofacteur.

M. Lannoy sollicita une autorisation régulière, qui lui fut refusée, et fit choix d'un autre emplacement à Molenbeek-Saint-Jean (n° 46).

45. *Fabrique de mèches de sûreté, à Saint-Remy (Liège). — 1859.*

Dieudonné Crul fut autorisé à établir une fabrique de mèches de sûreté sur le territoire de Saint-Remy, dans une dépendance de l'ancienne Houillère de Trembleur.

Tout renseignement manque au sujet du fonctionnement de cette fabrique.

46. *(Projet d'établissement d'une fabrique de lithofacteur, à Molenbeek-Saint-Jean. — 1859.)*

A la suite de l'échec de la demande en établissement d'une fabrique de lithofacteur à Anderlecht, M. Lannoy fit choix d'un terrain à Molenbeek-Saint-Jean, près de la chaussée de Ninove, pour y établir un atelier destiné à la fabrication de cette poudre et à la manipulation de quelques produits de son commerce, tels que cochenilles, indigos, etc.

Il renonça à son projet pour aller s'installer à Vilvorde.

47. *(Projet d'atelier d'artificier à Molenbeek-St-Jean. — 1860.)*

M. Désiré Ruggieri, artificier à Bruxelles, demanda au commencement de l'année 1860 à pouvoir s'installer à Molenbeek-Saint-Jean, le long de la nouvelle route d'Anderlecht, sur un terrain appartenant aux Hospices de Bruxelles.

Il renonça bientôt à ce projet pour y substituer le suivant.

48. *(Atelier d'artificier Ruggieri, à Anderlecht. — 1860.)*

Un arrêté royal du 31 août 1860 autorisa M. Ruggieri à établir un atelier à Anderlecht, sur un terrain appartenant également aux Hospices de Bruxelles et tenant au chemin dit Hollestraat.

Ruggieri s'entendit avec Pierre Ricard, autre artificier dont il sera question plus loin, et ne construisit jamais son atelier.

49. (*Atelier d'artificier à Koekelberg. — 1860.*)

M. Pierre Ricard-Breukers, artificier, rue des Eperonniers, à Bruxelles, fut autorisé en 1860 à établir un atelier d'artificier sur le territoire de Koekelberg, le long du chemin du Moulin de Ganshoren.

La durée de l'autorisation était limitée à deux ans.

50. (*Atelier d'artificier Pierre Ricard, à Koekelberg. — 1861.*)

Dès l'année suivante, M. Ricard, qui s'intitulait Artificier de LL. AA. le Duc de Brabant et le Comte de Flandre, demandait à transférer son atelier sur une autre parcelle de la même commune, peu éloignée de la précédente; il y fut autorisé en novembre 1861.

M. Ricard exploita son atelier de Koekelberg jusqu'en 1870, pour gagner Neder-over-Heembeek.

51. (*Projet d'établissement d'une poudrerie à Ramet. — 1858.*)

Une demande, introduite en 1858 par M. Fries, ingénieur à Liège, et reprise ensuite par M. Joseph Flaitz, directeur de la poudrerie de Landenne-ur-Meuse, avait pour objet l'établissement d'une poudrerie dans le vallon de Villancourt, à Ramet; elle fut accueillie favorablement par arrêté royal du 11 mai 1861.

L'usine ne fut pas établie.

52. (*Atelier d'artificier à Anvers. — 1861.*)

J.-Fr. Hendrickx fut autorisé à transférer rue des Images, à Anvers, l'atelier d'artificier qu'il exploitait précédemment dans la rue Saint-Willibrond, en la même ville.

Le nouvel atelier fonctionna jusqu'en 1878, époque à laquelle il fut transféré à Borgerhout.

53. (*Fabrique de lithofacteur à Vilvorde. — 1861.*)

M. Lannoy, qui avait précédemment fait des tentatives pour établir une fabrique de poudre de mine lente dite lithofacteur, d'abord à Anderlecht, puis à Molenbeek-Saint-Jean, fut autorisé finalement en 1861 à s'installer à Vilvorde, dans un clos tenant à la rue de Peuthy.

54. (*Fabrique de mèches de sûreté à ENGIS. — 1862.*)

Elle fut établie en 1862 par MM. H. Müller & Cie, ultérieurement Société Anonyme des Explosifs Clermont, et fut reprise en 1919 par la Société Anonyme des Poudreries Réunies de Belgique.

Créée sur un pied très modeste — elle n'avait au début qu'un seul métier à mèches mû à la main — elle ne cessa de se développer au point de compter, en 1931, une soixantaine de métiers ordinaires et deux appareils Fritsche.

55. (*Cartoucherie de la rue des Goujons, à Anderlecht. — 1886.*)

MM. Charles Fusnot & Cie furent autorisés, en 1866, à installer à Anderlecht, dans la rue des Goujons, une fonderie de balles et une fabrique d'amorces fulminantes, auxquelles ils adjoignirent bientôt la fabrication en grand de cartouches.

L'établissement fut repris ultérieurement par la Société Anonyme pour la Fabrication des Cartouches et Projectiles; celle-ci livra également au commerce des détonateurs.

L'usine cessa de fonctionner en 1900, la Société s'étant fusionnée avec la Société Anonyme Cartoucherie Belge, qui alla fonder la cartoucherie de la rue Saint-Léonard, à Liège.

56. (*Fabrication de lithofacteur, à Chastre. — 1867.*)

M. Léopold Bovy, directeur des Carrières de quartzite de Blamont, se fit autoriser, en 1867, à se livrer dans une baraque dépendant de ces carrières, à la fabrication de la poudre de mine lente dite lithofacteur.

M. Emmanuel Anciaux, ancien aide de Bovy, continuera cette fabrication à son compte à Héவில்ers à partir de 1882.

57. (*Capsulerie de la rue des Ecoliers, à Liège. — Avant 1867.*)

Une fabrique d'amorces, fondée par la firme Falisse & Trapmann, et reprise par MM. Wasseige, Dewalque & Cie, aurait existé à Liège dans un immeuble situé rue des Ecoliers et encore dénommé aujourd'hui la Capsulerie.

Cet établissement, au sujet duquel toute documentation manque, aurait cessé d'être exploité lors de l'installation de la cartoucherie suivante.

**58. Cartoucherie du quai Orban, à Liège. — 1867.**

Cet établissement, qui est encore en pleine activité à l'angle du quai Orban et de la rue Libotte, à Liège, a été exploité successivement par :

MM. Wasseige, Dewalque & C<sup>ie</sup>, de 1867 à 1870;

MM. Francotte, May & Cie, jusqu'en 1919,  
et depuis, par la Société Anonyme Capsulerie Liégeoise.

**59. Atelier d'artificier à Ypres. — 1870.**

L'atelier d'artificier Cailler-Vuylsteke, à Ypres, aurait été exploité depuis 1870 jusqu'en 1885, année du décès du titulaire.

**60. Atelier d'artificier à Neder-over-Heembeek. — 1870.**

M. Pierre Ricard, précédemment installé à Koekelberg, fut autorisé en 1870 à transférer ses ateliers à Neder-over-Heembeek, près la route de Bruxelles à Malines.

Il y fabriqua notamment des pétards de chemin de fer.

Il eut comme collaborateurs Van Cleemput, Henri Caes, Gustave Caes, que nous verrons plus tard s'établir à leur compte.

Les affaires de Pierre Ricard furent remises vers 1880 à Henri Caes & Cie.

**61. Atelier d'artificier à Saint-Pierre-sur-la-Digue. — 1870.**

Exploité par M. Gezelle depuis 1870 jusqu'en 1899.

**62. Fabrique de pudrolithe, à La Hulpe. — 1870.**

Une fabrique de pudrolithe, poudre de mine lente, était exploitée à La Hulpe par M. Poch, sujet espagnol, qui avait obtenu l'autorisation de transporter son produit par chemin de fer.

Les affaires furent reprises en 1875, en vertu d'une autorisation formelle, par M. Alphonse Ghinijonet, directeur de la Papeterie de La Hulpe. Le nouvel exploitant abandonna l'industrie de la papeterie en 1877, et transféra la fabrication de la pudrolithe à Liège.

**63. Cartoucherie Bachmann, à Etterbeek. — 1871.**

M. Louis Bachmann exploitait depuis 1861, à la chaussée Saint-Pierre, à Etterbeek, avec M. Betrains, une fabrique de douilles de cartouches.

Il fut autorisé, à partir de 1871, à procéder à l'amorçage et au chargement de ces douilles.

L'établissement fut repris en 1891 par la Société Anonyme pour l'Exploitation des Etablissements Bachmann; celle-ci fut absorbée en 1929 par la Fabrique Nationale d'Armes de Guerre qui décida la fermeture de l'établissement.

**64. Dynamiterie d'ARENDONCK. — 1872.**

En 1872, M. Joseph Marçais, ingénieur, de nationalité française, agissant au nom de la Société Isbos & Cie, à Paris, fut autorisé à établir une fabrique de dynamite à Arendonck.

Cette fabrique fut construite, mais n'avait pas encore été mise en exploitation en 1881, lors de la constitution de la Société Anonyme des Poudres et Dynamites, qui se substitua à la précédente et dut se pourvoir d'une nouvelle autorisation.

La nouvelle société fabriqua au début, indépendamment de diverses variétés de dynamite, une poudre balistique à base de fulmipaille et de la poudre noire.

Comme les autres dynamiteries du pays, l'usine d'Arendonck fut amenée à entreprendre la fabrication d'explosifs brisants à base de nitrate d'ammoniaque, additionnés ou non de nitroglycérine; à partir de 1905, elle livra au commerce des flammivores et des ruptols.

La fabrication d'un explosif chloraté dénommé Arendonckite, commencée en 1906, ne fut qu'éphémère.

L'usine en question continue à être exploitée par la Société d'Arendonck.

**65. (Projet d'établissement d'une poudrerie à Seilles. — 1872.)**

Le 7 février 1872, la Députation permanente de Liège refusa à la Société Anonyme A. Libert & Cie l'autorisation d'établir une fabrique de poudre sur le territoire de Seilles, au lieu dit Crawé-Fawe.

66. *Cartoucherie Antoine, à Liège. — 1872.*

M. Jean-Louis Antoine exploita une cartoucherie à Liège, rue Lamarek, 93, depuis 1872 jusqu'en 1898, année de son décès; l'établissement fut racheté par la Société Anonyme Cartoucherie Belge, pour être supprimé.

67. *(Projet d'établissement d'une dynamiterie, à Lichtaert. — 1873.)*

En 1872, M. Demeure-Decorte, de Mont-Saint-Guibert, d'accord avec A. Nobel, inventeur de la dynamite, et avec quelques amis, demanda à installer une fabrique de dynamite à Lichtaert, et une fabrique d'acide nitrique, contiguë à la précédente, à Poederlé.

Le projet fut rejeté en 1873, par la Députation permanente d'abord, par arrêté royal ensuite.

68. *Fabrique de pyrolithe, à Liège. — 1873.*

MM, Burke & C<sup>ie</sup> avaient établi à Liège, Impasse Hubert, une fabrique d'une poudre de mine lente dite pyrolithe.

Cette fabrique fut détruite par un incendie en 1874.

69. *(Projet d'établissement d'un dynamiterie, à Warnant (Namur). — 1874.)*

Un nouveau projet de dynamiterie, intéressant cette fois la commune de Warnant (Namur), fut présenté en 1874 par M. Barbe, ancien officier d'artillerie en France, associé de M. A. Nobel.

L'affaire n'eut pas de suite.

70. *Fabrique de mèches de sûreté, à Seilles. — 1874.*

Etablie en 1874 par M. François Cambron, et exploitée après lui successivement par les Firmes F. Cambron & C<sup>ie</sup> et Lecomte-Cambron & Cie.

M. Lecomte disparut en 1914 dans les massacres qui marquèrent tragiquement à Seilles le commencement de la guerre.

La fabrique de mèches n'eut plus d'existence légale à partir de 1923; la fabrication avait pratiquement cessé depuis 1900.

L'ancienne usine est encore debout, toujours pourvue de son bobinoir et de ses métiers mus à la main.

71. *(Projet de cartoucherie à Molenbeek-Saint-Jean. — 1875.)*

M. Bachmann voulut transférer à Molenbeek-Saint-Jean, chaussée de Gand, son usine de munitions d'Etterbeek; il y fut autorisé par la Députation permanente, mais un arrêté royal, statuant sur recours, rapporta l'autorisation.

72. *Fabrique de carboazotine, puis de pyronitrite, à Cappellen — 1876.*

MM. Groeche & Cie furent autorisés à établir à Ertbrandt, commune de Cappellen, une fabrique de carboazotine, autre variété de poudre de mine lente.

Suspendue moins d'un an après, la fabrication fut reprise en 1830 par M. H. Prodhomme, ingénieur, lequel remplaça la carboazotine par un produit du même genre, dénommé pyronitrite.

M. Prodhomme abandonna son usine de Cappellen en 1882, pour aller en établir une similaire à Fleurus.

73. *Fabrique de pudrolithe, à Liège. — 1877.*

M. Alphonse Ghinijonet, précédemment installé à La Hulpe, transféra sa fabrique de pudrolithe à Liège, dans les dépendances de son habitation sise rue des Vennes, 69. Elle y subsista jusqu'en 1891, époque de son transfèrement à Ougrée.

74. *Atelier d'artificier à Laeken. — 1878.*

M. Gustave Caes exploita son premier atelier d'artificier à Laeken, rue Van der Noten, de 1878 à 1883.

De Laeken, il gagna Molenbeek-Saint-Jean.

75. *Atelier d'artificier à Borgerhout. — 1878.*

M. Jean-François Hendrickx, venant d'Anvers, installa un nouvel atelier d'artificier à Borgerhout, entre le Hoogveld et le Vuilbeek.

Son établissement fut exproprié par l'Administration des Chemins de fer en 1890 et réinstallé à Deurne.

76. (*Dynamiterie projetée à Jamioulx. — 1878.*)

La Députation permanente du Hainaut refusa à MM. Gusgen et Dubois, de Bruxelles, l'autorisation d'établir une fabrique de dynamite à Jamioulx.

77. (*Dynamiterie projeté à Strée. — 1879.*)

Après l'échec de la tentative précédente, MM. Gusgen et Dubois proposèrent cette fois un terrain situé à Strée, au chemin de la Trussenière.

La Députation permanente maintint son attitude et sa décision fut confirmée par arrêté royal.

78. (*Projet de dynamiterie à Marcinelle. — 1879.*)

La Société Coopal & C<sup>ie</sup> demanda à installer une fabrique de dynamite à Marcinelle, au lieu dit Lorgère. Refus de la Députation permanente confirmé, sur recours, par arrêté royal.

79. *Atelier d'artificier, à Hooglede. — 1879.*

Théophile Van Raepenbusch installa à Hooglede, à la rue de Gits, un atelier d'artificier qui subsista jusqu'en 1886.

Son frère Victor en installera un autre dans la même commune en 1901.

80. *Atelier d'artificier E. Ricard, à Laeken. — 1879.*

MM. Emile Ricard & C<sup>ie</sup> furent autorisés, en 1879, à installer un atelier d'artificier à Laeken sur un terrain situé à la rue Pantens.

Après le décès de M. Emile Ricard survenu en 1900, l'atelier fut exploité successivement par M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Emile Ricard et par la Société Jeanne Ricard & C<sup>ie</sup>; il fut évacué en décembre 1906, par suite des travaux d'aménagement du nouveau quartier de la gare maritime.

La partie du territoire de Laeken sur laquelle se trouvait l'atelier avait d'ailleurs été rattachée en 1903 au territoire de Molenbeek-Saint-Jean.

81. *Atelier d'artificier à Mont-Saint-Amand. — 1880.*

Joseph Charlier établit un atelier d'artificier à Mont-Saint-Amand en vertu d'un arrêté de la Députation permanente du 23 juillet 1880. Cet atelier aurait été en activité jusque vers 1901.

82. **Poudreries de CAULILLE. — 1881.**

Ne pouvant donner les extensions voulues à sa poudrerie de Wetteren, la Société Coppal installa deux nouvelles usines à Caulille, l'une en 1881 pour la fabrication de la poudre noire, la seconde en 1882 pour la fabrication du coton nitré, des poudres pyroxylées et de la tonite. A cette dernière fabrication s'est jointe ultérieurement celle des collodions industriels et des vernis.

Voir au n° 169 la dynamiterie de Caulille.

83. **Dynamiterie de MATAGNE-LA-GRANDE. — 1879.**

La dynamiterie de Matagne-la-Grande fut autorisée en 1881 au nom de M. Victor Francken, ingénieur à Liège, auquel se substitua bientôt la Société Anonyme pour la Fabrication de la Dynamite; celle-ci fut remplacée ultérieurement par la Société Anonyme de Dynamite de Matagne.

A partir de 1896, la société ajouta à sa fabrication des dynamites proprement dites, celle des explosifs à base de nitrate d'ammoniaque : fractorites, pulvérites, matagnites, groupex.

La société acquit en 1912 le monopole de la fabrication en Belgique des explosifs chloratés *Cheddites*, et transféra cette fabrication de Molenstede-lez-Diest à Matagne.

La Société Anonyme des Poudreries Réunies de Belgique absorba en 1930 la Société Anonyme de Dynamite de Matagne, et ajouta aux produits cités ci-dessus les diverses baelenites et forcilites qu'elle préparait déjà à ses autres usines.

Voir n° 133 la fulminaterie de Matagne.

84. **Dynamiterie de BALEN. — 1881.**

Un arrêté royal du 16 août 1882, statuant sur recours contre une décision défavorable de la Députation permanente, autorisa MM. de Vaux et Paquot, administrateurs de la Compagnie de la Forcite, à établir une fabrique de dynamite à Balen-sur-Nèthe, à proximité du canal d'embranchement vers le Camp de Beverloo.

La Compagnie de la Forcite, qui avait son siège social à Paris, fut absorbée peu après la guerre par la Société Anonyme des Poudreries Réunies de Belgique.

Indépendamment des dynamites, l'usine fabriqua à partir de 1900 diverses variétés d'explosifs au nitrate d'ammoniaque : baelenites et nitrobaelenites, permonite et les divers explosifs du même genre préparés dans les autres usines de la société.

Elle entreprit en 1926 la confection de pétards militaires au trinitrotoluol comprimé et accessoirement le chargement de grenades; en 1935, le radoub des poudres sans fumée constituant les approvisionnements de l'armée, et en 1938, la fabrication du trinitrotoluol et du tétranitrate de pentaérythrite.

85. *Atelier d'artificier à Denderleeuw. — 1882.*

Un atelier d'artificier fut installé à Denderleeuw en 1882 par le sieur Pierre Beeckman.

L'atelier fut détruit en 1890 par une explosion, provoquée par une ouvrière fatiguée de l'existence; il ne fut pas reconstruit.

86. *Fabrique de lithofacteur à Héவில்ers. — 1882.*

Emmanuel Anciaux, qui avait été l'aide de Léopold Bovy, fabricant de lithofacteur à Chastre, monta à son tour en 1882, dans les campagnes d'Héவில்ers, un atelier pour la fabrication de cette poudre de mine lente.

Anciaux cessa toute fabrication vers 1910.

87. *Fabrique de pyronitrite, à Fleurus. — 1882.*

Henri Prodhomme transféra en 1882 à Fleurus, dans le Bois de Soleilmont, la fabrique de poudre de mine lente dite pyronitrite, qu'il avait exploitée précédemment à Cappellen.

La Société Anonyme La Pyronitrite, constituée pour exploiter l'usine, entra en liquidation en 1897 et abandonna toute fabrication : l'usine fut démolie en 1899.

Sur le terrain occupé précédemment par la fabrique, la Société allemande Sprengstoff A. G. Carbonite, à Hambourg, établit en 1903 des magasins de vente en gros d'explosifs, repris plus tard par la Société Anonyme de la Poudrerie d'Ombret.

88. *Atelier d'artificier du Pannenhuis, à Jette-St-Pierre. — 1882.*

L'atelier d'artificier, qui exista pendant une vingtaine d'années à proximité de l'ancienne gare de Pannenhuis, à Jette-Saint-Pierre, fut établi en 1882 par Victor De Bavay.

Exploité à partir de 1888 par les frères Gustave et Henri Caes, l'atelier fut repris en 1894 par M. De Bavay qui le céda encore en 1901 à Benoni Boon. Ce fut la dernière campagne de fabrication; l'atelier ayant cessé de présenter les conditions d'isolement suffisantes, l'autorité en avait décidé la fermeture.

Nous retrouverons plus tard M. Boon à Zele, voir n° 131.

89. *Atelier d'artificier Gustave Caes, à Molenbeek-Saint-Jean. — 1883.*

M. Gustave Caes, précédemment installé à Laeken, fut autorisé en 1883 à reconstituer son atelier d'artificier à Molenbeek-Saint-Jean, au lieu dit Molenbeekveld.

Cet atelier subsista jusqu'en 1906, époque à laquelle l'exécution du projet d'aménagement du quartier entraîna sa suppression. M. Caes alla s'installer alors au lieu dit Korenberg, en la même commune.

90. *(Projets de poudrerie, à Couthuin. — 1884 et 1897.)*

L'établissement d'une poudrerie à Couthuin au lieu dit Trou à la Curie fut autorisé en 1884 au nom de la Société Anonyme des Poudrières Belges.

La société ne construisit et ne mit en usage que le magasin, qui n'eut d'ailleurs qu'une existence éphémère.

La même société obtint une nouvelle concession pour une poudrerie au même emplacement en 1897.

La société ayant eu, à la même époque, l'occasion d'acquérir la poudrerie d'Hérentals, renonça à l'exécution de son projet de Couthuin; elle se borna à exploiter le magasin existant, pendant quelques années, comme dépôt de vente en gros.

91. *Cartoucherie de la rue Prévinaire, à Anderlecht. — 1884.*

Cet établissement fut monté sur un pied modeste en 1884 par MM. Bronne et Fusnot. Il fut successivement agrandi et exploité par la Société Gustave Bronne & C<sup>ie</sup>, la Société Française des Munitions de Chasse, de Tir et de Guerre, et la Société Anonyme Cartoucherie Belge.

Celle-ci abandonna son usine d'Anderlecht en 1898 pour se réinstaller rue Saint-Léonard, à Liège. Elle fusionna d'ailleurs avec la Société Anonyme pour la Fabrication des Cartouches et Projectiles, qui exploitait l'autre cartoucherie d'Anderlecht, celle de la rue des Goujons, appelée également à disparaître vers 1900.

92. *(Atelier d'artificier à Anvers. — 1884.)*

La Députation permanente d'Anvers refusa en 1884 au sieur Mulckens, ancien sous-officier du génie, l'autorisation de s'établir comme artificier dans le quartier du Kiel, à Anvers.

Le recours introduit contre cette décision par M. Mulckens resta sans suite.

93. *Fabrique de lithotrite à Gentbrugge. — 1885.*

M. Georges Antheunis, ingénieur à Gand, fut autorisé en 1885 à établir à Gentbrugge, à proximité du chemin de fer de ceinture et de la chaussée de Bruxelles, un atelier pour la fabrication de *lithotrite*, poudre de mine lente analogue à la pudrolithe et à la pyronitrite, déjà connues.

Les deux agents commerciaux de M. Antheunis, MM. Léonard Yonck et Laurent Cornet, lui rachetèrent son industrie en 1887 et la transplantèrent dans le pays de Verviers.

94. *(Projet de poudrerie à Engis. — 1885.)*

M. Varlez, ancien directeur de la Poudrerie de Clermont, saisit les autorités en 1885 de son projet d'établir une poudrerie au Bois des Fagnes, commune d'Engis.

L'instruction de l'affaire était assez avancée lorsque M. Varlez déclara renoncer à son projet.

95. *(Fabrique de lithotrite projetée à Verviers. — 1887.)*

MM. Cornet et Yonck furent autorisés, en janvier 1887, à établir une fabrique de lithotrite à Verviers, au chemin de la Calamine.

L'exécution de leur projet rencontrant des difficultés, ils renoncèrent à établir leur fabrique à Verviers, après avoir fait choix d'un autre terrain à Stembert.

96. *(Fabrique de fortis projetée à Wyneghem. — 1887.)*

En 1887, la Société Fortis Explosiv Association Limited, dont le siège social était à Londres, demande à établir une fabrique de fortis sur le territoire de Wyneghem, entre la route d'Anvers à Turnhout et le canal d'Hérenthals.

La fortis était une poudre de mine lente contenant les composants de la poudrerie noire ordinaire et cinq autres éléments.

Au cours de l'instruction, la société renonça à l'emplacement de Wyneghem et, dès la même année, en propose un autre situé sur le territoire d'Hérenthals.

97. *Fabrique d'explosifs Favier, à Vilvorde. — 1887.*

Les premiers explosifs au nitrate d'ammoniaque (explosifs de sûreté, explosifs difficilement inflammables) fabriqués en Belgique, furent les explosifs Favier, présentés par la Compagnie Générale des Explosifs de Sûreté, à laquelle se substitua bientôt la Compagnie Générale des Explosifs Favier, dénommée ultérieurement Société Belge des Explosifs Favier.

L'établissement de l'usine de Vilvorde fut autorisé en décembre 1887.

L'usine fut rasée par une explosion le 31 mai 1919 : 14 personnes y laissèrent la vie, plus de 150 furent blessées. La catastrophe fut amenée par un incendie qui éclata à un angle de l'usine à la tombée de la nuit, et finit par atteindre à l'angle opposé un lot de 9,000 kg. de pétards militaires de récupération reçus quatre jours auparavant.

L'usine de Vilvorde ne fut pas reconstruite.

Une nouvelle usine d'Explosifs Favier sera installée en 1923 à Moignelée, province de Namur.

98. *Fabrique de lithotrite, à Stembert. — 1887.*

MM. Cornet et Yonck, qui avaient renoncé à établir sur le territoire de Verviers leur fabrique de lithotrite autorisée en janvier 1887, obtinrent en octobre de la même année l'autorisation de s'installer à Stembert, au lieu dit Les Surdents.

L'association Cornet et Yonck fut dissoute en 1892; M. Yonck alla fonder à Jambes la fabrique de néoclastite, et M. Laurent Cornet continua seul à exploiter la fabrique de Stembert.

M. Laurent Cornet était suppléé et fut remplacé ultérieurement par son fils Paul Cornet.

En 1897, s'ajouta à la fabrication de la lithotrite celle des minolites, variétés d'explosifs au nitrate d'ammoniaque reconnues au nom de M. Cornet.

L'usine fonctionna jusqu'en février 1934.

99. *Poudrerie d'HERENTHALS. — 1887.*

La Société Fortis Explosive Association Limited, à Londres, après l'abandon de son projet de Wyneghem, demanda et obtint en 1887 l'autorisation d'établir une fabrique de fortis sur le territoire de Herenthals, au lieu dit Eeckelwijtsberg, entre le chemin de fer de Lierre à Herenthals et le canal de la Meuse à l'Escaut.

A la fortis, poudre de mine lente, fut substituée plus tard la poudre noire ordinaire.

La poudrerie fut rachetée en 1897 par la Société Anonyme des Poudrières Belges, à Bruxelles, et en 1906, par la Société Anonyme des Poudreries Réunies, à Casteau (depuis la guerre : Société Anonyme des Poudreries Réunies de Belgique, à Bruxelles).

100. *Usine de démolition de cartouches, Corvilain, à Anvers. — 1889.*

L'établissement Corvilain, faussement dénommé cartoucherie, n'eut qu'une existence éphémère.

Ouvert clandestinement en avril 1889, fermé deux fois par mesure de police et remis en exploitation régulière à partir du

7 août suivant, il fut rasé par une explosion le 6 septembre 1889. La catastrophe Corvilain fit un grand nombre de victimes (95 morts, 150 blessés) et causa d'énormes dégâts.

101. *Atelier d'artificier Eugène Hendrickx, à Deurne. — 1890.*

Etabli en 1890 à Deurne, au lieu dit Exterlaer. Fonctionna jusqu'à la guerre et fut réinstallé après la guerre à la chaussée d'Herenthals en la même commune.

102. *Atelier d'artificier à Jette-Saint-Pierre. — 1890.*

Cet atelier fut établi en 1890 par M. Van Cleemput-Cap, le long du chemin de Releghem.

Il fut repris en 1909 par Charles Leleup, qui l'exploita jusqu'à la déclaration de guerre.

103. *Atelier d'artificier à Bressoux. — 1890.*

J. De Brus et Sœurs établissent en 1890 un atelier d'artificier à Bressoux, au lieu dit Droixhe, près du chemin de halage de la Meuse. Ils s'associèrent M. Arnold Dresse.

L'établissement fut transféré, dès l'année suivante, à 250 m. en aval.

104. *Atelier d'artificier à NEDERBRAKEL. — 1891.*

Autorisé en juillet 1891 au nom de M. Auguste Verschelden, auquel succéda son fils Octave.

105. *Atelier d'artificier Debrus et Dresse, à Bressoux. — 1891.*

En octobre 1891, MM. J. Debrus et A. Dresse transférèrent leur atelier d'artificier de Bressoux au lieu dit Haute-Droixhe, en la même commune. Ils durent l'abandonner en 1908 par suite des travaux de rectification de la Meuse en aval de Liège.

106. *(Fabrique de lithotrite projetée à Liège. — 1891.)*

En 1891, M. Béraud, ancien associé de M. Anthéunis, fabricant de lithotrite à Gendbrugge, fut en rapport avec l'administration communale de Liège, pour l'établissement d'une fabrique du produit, ou d'un produit analogue dénommé regnumite.

L'affaire n'eut pas de suite.

107. *Fabrique d'explosifs d'Ougrée. — 1891.*

M. Alphonse Ghinijonet qui exploitait rue des Vennes, à Liège, une fabrique de poudre lente dite pudrolithe, transféra son industrie à Ougrée, en vertu d'un arrêté de la Députation permanente du 2 septembre 1891.

Il y adjoignit à partir de 1896 la fabrication d'explosifs au nitrate d'ammoniaque (tritorites).

M. Alphonse Ghinijonet, décédé en 1899, fut remplacé par son fils Emile Ghinijonet, qui s'associa à la même époque M. Siméon Delattre, sous la firme E. Ghinijonet & Cie.

L'usine entreprit en 1901 la fabrication d'amorces électriques et leur montage sur détonateurs, en 1902, la préparation du trinitrotoluol, et en 1908, celle du nitrate d'ammoniaque. Ces deux dernières fabrications ne furent que temporaires.

La fabrication de la pudrolithe fut abandonnée en 1902.

D'autre part, aux tritorites du début se substituèrent les diverses densites, la macarite, les alsilites, les alkalites.

L'établissement fut exploité à partir de 1922 par la Société Anonyme Fabrique Nationale d'Explosifs et de Détonateurs (Anciens Etablissements E. Ghinijonet & S. Delattre).

Il fut abandonné en 1932 pour être reconstitué sur un pied moderne à Boncelles.

108. *(Fabrique de sécurité projetée à Saint-Léonard. — 1891.)*

La Compagnie des Explosifs Sécurité se vit refuser par la Députation permanente, en avril 1891, l'autorisation d'établir à Saint-Léonard, au lieu dit De Lange Heiden, une fabrique de sécurité, explosif au nitrate d'ammoniaque contenant entre autres composants de la binitrobenzine.

Sur recours, l'usine fut autorisée par arrêté royal du 14 octobre 1891.

Elle ne fut jamais construite.

109. *Fabrication clandestine de fulminate d'argent, à Bruxelles. 1891.*

Les autorités mirent fin en 1891 à une fabrication clandestine de fulminate d'argent à laquelle se livrait, dans une chambre de la rue des Minimes, à Bruxelles, la veuve Gertrude Moreau, âgée

de 83 ans. Ce fulminate lui servait à préparer des pétards à tirer et des pétards à jeter.

M<sup>me</sup> Moreau affirma qu'elle fabriquait du fulminate d'argent depuis 60 ans ! Elle portait au visage les traces d'une récente explosion qui avait peut-être donné l'éveil à la police.

Si la veuve Moreau était inconnue des autorités en tant que fabricante d'artifices, elle était familièrement connue dans son quartier sous le nom évocateur de Truitje Pétard.

110. *Fabrique Nationale d'Armes de Guerre, à HERSTAL. — 1892.*

Installé en 1892, en ordre principal pour la fabrication des armes portatives de guerre, l'établissement d'Herstal s'adjoignit en 1894 la fabrication des cartouches de guerre qui, commencée sur un pied modeste, ne cessa de se développer depuis.

A cette fabrication s'ajouta en 1933 celle des balles traçantes et peu après, celle des balles de réglage.

111. *Atelier d'artificier Henri Caes, à Anderlecht. — 1892.*

L'atelier d'artificier de la rue du Sel, à Anderlecht, fut établi en 1892 par M. Henri Caes, et continué en 1899 par le beau-fils de ce dernier, M. Aimé Van der Elst.

M. Van der Elst l'abandonna en 1908 pour en créer un nouveau à Leeuw-Saint-Pierre.

112. *Atelier d'artificier à Ledeberg. — 1892.*

M. Gustave De Smet-Strobbe exploita un atelier d'artificier à Ledeberg de 1892 à 1904.

A son décès, le matériel fut racheté par son contremaître Goe-saert, qui s'installa dans une commune voisine.

113. *Fabrique d'explosifs de JAMBES. — 1892.*

Etablie en 1892 par M<sup>me</sup> Léonard Yonck pour la fabrication d'une poudre de mine lente dite néoclastite.

La fabrication de ce produit prit fin en 1911.

Dans l'intervalle, en 1900, on avait entrepris à Jambes la fabrication d'explosifs au nitrate et au perchlorate d'ammoniaque, les

yonckites; celles-ci furent remplacées plus tard par les triamites.

En 1906, les intérêts de M<sup>me</sup> Yonck fusionnèrent avec ceux de la Société Anonyme de la Poudrerie de Ben-Ahin; l'usine fut exploitée pendant quelques années par cette dernière firme, puis devint la propriété de la nouvelle Société Anonyme Les Explosifs Yonckites.

114. (*Projet de déplacement de la Poudrerie d'Hérenthals. — 1893.*)

En 1893, la Société The Fortis Powder and Explosives Co Ltd, qui exploitait la Poudrerie d'Hérenthals autorisée en 1887, demanda à transférer son établissement au lieu dit Addernesten, sur le territoire de la même ville.

Elle y fut autorisée en 1894 mais renonça à l'exécution de son projet.

115. **Fabrique de fulmicoton et de poudre sans fumée, à CLERMONT-SOUS-HUY. — 1894.**

La fabrique de poudres sans fumée de Clermont-sous-Huy débuta en 1894 sous la forme d'ateliers de recherches, montés par la Société Muller.

Après avoir constitué deux types de poudres de chasse, la Clermonite et la Mullerite, la société installa son usine en 1899. Elle y adjoignit en 1901 la fabrication de la nitrocellulose.

La Société Anonyme des Explosifs de Clermont, Muller & Cie céda la place en 1919 à la Société Anonyme des Poudreries Réunies de Belgique, qui entreprit en outre, en la développant considérablement, la fabrication des poudres sans fumée de guerre.

116. *Fabrique d'explosifs de Viesville. — 1894.*

En 1894, les sieurs Adrien Aubry et Emile Piraux entreprirent à Viesville, dans une ancienne émaillerie, la fabrication des « Explosifs Garnier », à base de nitrate et de trinitrocrésylate d'ammoniaque.

L'association se transforma en société en commandite simple Ernest Garnier & Cie, à Paris.

Brevet et usine furent acquis en 1896 par la Société H. Boinet & Cie, à Paris, qui substitua au nom des Poudres Garnier celui de Veltérines.

L'affaire fut liquidée en 1905 au décès de son gérant.

117. *Ateliers de chargement de munitions pour canons, à Seraing-sur-Meuse. — 1894.*

La Société Cockerill installa dans les dépendances de ses établissements de Seraing, d'abord près de son crassier, puis sur l'ancien terrisse de la Houillère Collard un ensemble de locaux affectés au chargement de munitions pour canons. Ces installations servaient, tant aux besoins de son tir au canon qu'à l'exécution de commandes.

Elles ne furent plus remises en activité après la guerre.

118. (*Projet d'atelier d'artificier à Anderlecht, Léopold Thomas. — 1895.*)

A la suite d'un accident mortel survenu au cours d'une fabrication clandestine d'artificier, un sieur Léopold Thomas, pour régulariser la situation, demanda à installer un atelier d'artificier à Anderlecht, rue du Broeck.

Projet abandonné.

119. (*Projet d'établissement d'un atelier de montage de détonateurs électriques, à Fontaine-l'Évêque. — 1897.*)

Ce projet fut présenté par M. François Dopchie, négociant en bois et matériaux de construction, mais fut abandonné par son auteur au cours de l'enquête.

120. *Usines du Rouge-Cloître, à Auderghem. — 1898.*

M. Uldarique Marga y exploita, de 1893 à 1902, des ateliers pour la fabrication de munitions de guerre, de tir et de chasse. Une des spécialités de M. Marga était la fourniture de munitions pour tir réduit à l'armée. Il continuera son industrie à Dieghem.

M. E. Fusnot entreprit en 1907, dans le même immeuble, la fabrication de douilles amorcées pour cartouches de guerre ou de chasse.

L'établissement fut repris la même année par la Société Anonyme des Explosifs de Clermont qui continua la fabrication de douilles de chasse jusqu'à la déclaration de guerre.

121. *Atelier d'artificier Roels, à Ganshoren. — 1898.*

Gustave Roels s'installa comme artificier en 1898 dans la rue Sainte-Anne, à Ganshoren.

A son décès, l'atelier fut repris par son fils Albert Roels.

L'établissement fut supprimé en 1928 par suite du développement du quartier et fut reconstitué à Grand-Bigard.

122. *(Projet d'établissement d'une fabrique de pégamoïd, à Droogenbosch. — 1898.)*

La S. A. Pégamoïd Hollanda-Belge fut autorisée, en septembre 1898, à établir à Droogenbosch, au lieu dit Lampe, une usine d'enduit pégamoïd (tissus, papiers, couleurs).

L'un des constituants de la pâte pégamoïd était le coton nitré à collodion, que l'on se proposait de préparer à l'usine.

La société renonça à son projet.

123. *Cartoucherie de la rue Saint-Léonard, à Liège. — 1898.*

La cartoucherie de la rue Saint-Léonard, à Liège, fut installée en 1898, dans l'ancienne fabrique d'armes Simonis, Janssens et Demoulin, par la Société Anonyme Cartoucherie Belge qui abandonnait deux établissements similaires à Cureghem-sous-Anderlecht.

La société fut dissoute en 1899 pour devenir la Société Anonyme Cartoucheries Russo-Belges, à Liège et à Moscou.

La société reprit après la guerre la dénomination de Cartoucherie Belge. Elle avait le même conseil d'administration que la Fabrique Nationale d'Armes de Guerre, avec laquelle elle finit par fusionner en 1929.

Les usines Saint-Léonard cessèrent d'être exploitées en 1931; leur emplacement fut vendu à une société immobilière et loti en terrains à bâtir.

La Fabrique Nationale avait d'ailleurs mis en activité une nouvelle cartoucherie et une amorcerie à Saint-Michel-lez-Bruges.

124. *(Projet d'établissement d'une fabrique de dahménite A, à Clermont. — 1898.)*

La Société Anonyme de la Poudrerie d'Ombret, Gérard & Cie, se fit autoriser en 1898 à établir sur le territoire de Clermont-sous-Huy, mais en annexe à sa poudrerie d'Ombret, une fabrique de dahménite A, explosif composé de nitrate d'ammoniaque, naphtaline et bichromate de potasse.

La société renonça à l'exécution de son projet.

125. *(Projet d'établissement d'une fabrique d'acide picrique, à Couillet. — 1899.)*

M. Joseph Devillez demanda à établir à Couillet, au Moulin Yernaux, une fabrique de divers produits chimiques, notamment d'acide picrique.

Faute d'isolement, l'emplacement proposé ne put être agréé.

126. *Cartoucherie de Clermont-sous-Huy. — 1899.*

La Société Muller entreprit en 1899, à Clermont-sous-Huy, dans un immeuble distinct de ses poudreries, le chargement de cartouches de chasse.

Ces ateliers furent repris en 1919, en même temps, que les autres établissements de Clermont, par la Société Anonyme des Poudreries Réunies de Belgique, et fonctionnèrent jusqu'en 1936.

127. *(Projet d'établissement d'une fabrique de cheddites, à Brecht. — 1900.)*

Les explosifs chloratés Street ou Streetites, dénommés ultérieurement cheddites, furent introduits en Belgique par la Société de Produits Chimiques et d'Explosifs Bergès, Corbin & Cie, à Grenoble, dont les usines se trouvaient à Chedde (Haute-Savoie, France).

Elle projeta d'établir une fabrique à Brecht, au lieu dit Cambeenboschheide, et y fut autorisée en avril 1900.

La société ne donna pas suite à son projet.

La fabrication des cheddites sera entreprise quelques années plus tard à Molenstede-lez-Diest.

128. *Atelier d'artificier Van Raepenbusch, à Hooglede. — 1900.*

M. Victor Van Rapenbusch fut autorisé, en septembre 1900, à établir un atelier d'artificier à Hooglede.

Il s'agissait en réalité de la régularisation, provoquée par l'autorité locale, d'un état de choses existant depuis nombre d'années.

L'atelier fut exploité jusqu'en 1906, époque à laquelle Victor Van Raepenbusch s'associa avec son neveu Gilbert, pour installer un atelier plus important dans un autre endroit de la même commune.

129. *Atelier d'artificier Van Doorne, à Ardoye. — 1900.*

Un accident mortel dû à une inflammation d'artifices révéla l'existence, à Ardoye, d'un atelier clandestin de pyrotechnie. A l'intervention des autorités, MM. Clément Van Doorne & Cie se pourvurent des autorisations nécessaires et montèrent un établissement bien conditionné.

La fabrication cessa en octobre 1905.

130. *Fabrique de wallonites, à Forêt-Trooz. — 1902.*

Les explosifs wallonites furent fabriqués à Trooz, commune de Forêt, par MM. Victor Ansay & Cie, de 1902 à 1907.

La fabrication avait été installée dans une ancienne usine hydraulique, mue par le ruisseau des Fonds de Forêt, peu à l'aval du Bay-Bonnet.

On y préparait notamment deux des matières premières des wallonites, le nitrate d'ammoniaque et le brai nitré.

131. *Atelier d'artificier à ZELE. — 1902.*

M. Benoni Boon avait exploité l'atelier De Bavay, à Jette-Saint-Pierre, pendant la dernière année d'existence de celui-ci.

Il s'installa à son compte, en 1902, sur le territoire de Zele, à proximité de la route de Hanssevelde, à Zogge.

L'atelier de Zele dut être reconstitué entièrement après la guerre et est toujours en activité.

132. *Premiers établissements Marga, à Dieghem. — 1902.*

Après avoir abandonné les usines de Rouge-Cloître, à Auderghem, M. Uldarique Marga réinstalla à Dieghem, notamment dans le parc du vieux château, ses ateliers de chargement de cartouches, en particulier de munitions de tir réduit pour l'armée, et sa fabrication d'articles en cellulodine.

A son décès survenu en 1925, les affaires furent constituées par la famille en Société Anonyme Anciens Etablissements Marga.

Les installations de la société tombèrent dans la zone d'expropriation du Boulevard de la Woluwe et durent être abandonnées en 1928.

Elles furent rétablies en un autre endroit de la même commune.

133. *Fulminaterie de MATAGNE-LA-GRANDE. — 1903.*

La Société Anonyme de Dynamite de Matagne adjoignit en 1903 une fulminaterie à sa dynamiterie de Matagne-la-Grande.

Elle devait y fabriquer, outre les détonateurs ordinaires et électriques, des amorces à percussion, des munitions Flobert et des pétards de chemin de fer, mais elle s'en tint aux premiers de ces engins.

La société fut absorbée en 1930 par les Poudreries Réunies de Belgique.

En 1936, on entreprit accessoirement la préparation de l'azotate et du trinitrorésorcinate de plomb, produits entrant dans la composition de certains types de détonateurs.

134. *Atelier d'artificier, à Gentbrugge. — 1903.*

Atelier installé à Gentbrugge en 1903, à proximité de la plaine d'exercice, par M. Joseph Goesart, ancien ouvrier de l'artificier De Smet, de Ledeborg, décédé.

L'exploitation n'en fut pas reprise après la guerre.

135. *Atelier d'artificier à Woumen. — 1904.*

L'atelier Constant Panne, monté sans autorisation en 1903, amélioré après autorisation en 1904, fut rasé pendant la guerre. M. Panne était d'ailleurs décédé et la famille ne releva pas l'établissement.

136. *Fabrique de cheddites à Molenstede-lez-Diest. — 1905.*

Un arrêté de la Députation permanente du 8 février 1905 autorisa Raymond Collet, armurier à Kessel-Loo, à se livrer à la fabrication des cheddites dans l'ancien fort Léopold, ouvrage déclassé de la place de Diest, situé sur le territoire de la commune de Molenstede.

M. Collet était le mandataire non déclaré de la Société de Produits Chimiques et d'Explosifs Bergès, Corbin & Cie, qui se fit agréer comme exploitante de l'établissement dès l'année suivante; la Société prit en 1907 le nom de Société Universelle d'Explosifs et de Produits Chimiques.

En 1911, la Société Universelle céda à la Société Anonyme de Dynamite de Matagne le droit de fabrication et de vente des cheddites en Belgique et lui remit l'usine de Molenstede.

La Société de Matagne, tout en se faisant agréer comme nouvelle exploitante de l'usine de Molenstede, décida de transporter à Matagne la fabrication des cheddites. Elle dut brusquer la réalisation de ses projets, l'autorité militaire ayant dû rentrer en possession de l'ancien fort (mai 1913).

137. *Ateliers de chargement de munitions pour canons, à Houthalen. — 1902.*

La Société Cockerill qui, en vue de ses tirs balistiques, avait établi un polygone d'artillerie à Houthalen, fut autorisée à y adjoindre des ateliers de chargement de munitions pour canons et les divers magasins nécessaires.

Les installations de Houthalen ne furent plus guère utilisées après la guerre. Le polygone servait surtout à la Fabrique Nationale d'Armes de Guerre à Herstal pour l'essai de ses fusils et mitrailleuses. Celle-ci perdra cette facilité en 1938, le polygone ayant été cédé à l'Etat.

138. *(Projet d'établissement d'une capsulerie, à Hermée. — 1905.)*

La création d'une fulminaterie à Hermée, au lieu dit Pré Madame, fut autorisée en avril 1905 au nom de la Société Anonyme Cartoucheries Russo-Belges, à Liège, en vue de la fabrication d'amorces diverses et de munitions Flobert.

Les travaux de construction furent commencés mais bientôt suspendus et définitivement abandonnés.

139. *Fabrique de mèches de sûreté pour mineurs, à LIXHE-LEZ-VISE. — 1905.*

Cette fabrique fut établie dans une ancienne tonnellerie existant à Lixhe, sur la rive gauche du canal de Liège à Maestricht, par MM. Ch. Herzger, Th. Haenen, Jean Nienhuis et Halen, anciens agents de la Société Muller à Engis et Clermont.

Détruite complètement par un incendie en 1913, elle fut reconstruite sur un pied tout à fait moderne.

Après la guerre, l'affaire fut constituée en société anonyme, avec forte participation étrangère, sous le nom de « Ancienne Fabrique de Mèches de Visé ».

L'usine ajouta dans ces dernières années à ses 53 métiers à tisser ordinaires, deux machines universelles système Fritsche.

140. *Atelier d'artificier Gustave Caes, à MOLENBEEK-SAINT-JEAN. — 1906.*

Les années 1906, 1907 et 1908 furent marquées par l'installation ou le déplacement de bon nombre d'établissements pyrotechniques.

M. Gustave Caes dut abandonner, en 1906, pour cause d'expropriation, l'atelier qu'il exploitait rue de la Lys, à Molenbeek-Saint-Jean, depuis 1883, et se réinstalla au lieu dit Korenberg, à l'extrémité occidentale de la même commune.

A Gustave Caes succéda en 1919 son fils Henri Caes.

Depuis 1935, l'atelier continue d'être exploité sous la firme « Ancienne Maison Henri Caes — Marcel Caes & Ferdinand Morlegem, successeurs ».

141. *Deuxième atelier d'artificier Van Raepenbusch, à Hoogledede. — 1906.*

Atelier monté par MM. Victor et Gilbert Van Raepenbusch en remplacement de celui qu'exploitait précédemment le premier des prénommés.

L'atelier fut rasé pendant la guerre et ne fut pas rétabli.

**142. Atelier d'artificier Ricard, à MOLENBEEK-SAINT-JEAN. — 1906.**

Les travaux d'aménagement du quartier de la gare maritime, à Bruxelles, entraînent en 1906 la suppression de l'atelier d'artificier que M. Emile Ricard avait installé en 1879 près de la rue Pantens, à Laeken (ultérieurement Molenbeek-Saint-Jean).

La Société Jeanne Ricard & Cie fut autorisée à en établir un nouveau dans la partie rurale de Molenbeek, aux confins des communes d'Anderlecht et de Dilbeek.

En prévision de la transformation du quartier, le maintien de l'établissement ne fut plus autorisé en 1936 que pour un délai ultime de cinq ans.

La firme exploitante, Société en nom collectif Paul Ricard & C<sup>ie</sup>, était d'ailleurs en pourparlers pour le transfert de son installation à Loupoigne.

*143. Premier atelier De Riemackere, à Ardoye. — 1906.*

L'année après la fermeture de l'atelier d'artificier de MM. Ch. Van Doorne & Cie, à Ardoye, M. Victor De Riemackere, qui avait été le contremaître de ces industriels, obtint de s'installer pour son compte sur le terrain devenu disponible.

Pendant la guerre, le terrain fut remis en état de culture et recédé au propriétaire.

*144. Eugène Galle, artificier à Etterbeek. — 1906.*

Après un long apprentissage chez des artificiers du pays et de Paris, Eugène Galle s'installa à son compte dans la rue des Champs, à Etterbeek. Il était spécialisé dans la fabrication des petits articles pour enfants.

Le seul accident dont l'atelier Galle fut le théâtre survint en mars 1920 : il entraîna la mort du patron et l'abandon de l'atelier.

*145. (Projet d'établissement d'un atelier d'artificier à Jupille. 1907.)*

L'établissement que M<sup>me</sup> Dresse exploitait à Bressoux fut exproprié en 1907 par suite des travaux de rectification de la Meuse en aval de Liège. L'intéressée demanda à en installer un nouveau à Jupille, au bord de la ruelle du Pré Naveau.

L'emplacement proposé était suffisamment isolé, mais vu l'incertitude quant au développement possible du quartier, la Députation permanente refusa d'autorisation sollicitée.

M<sup>me</sup> Dresse trouvera l'année suivante à s'installer à Cornesse.

**146. Atelier d'artificier Dresse, à CORNESSE. — 1908.**

Après l'abandon de son atelier de Bressoux et le rejet de sa demande relative à l'installation d'un nouvel atelier à Jupille, M<sup>me</sup> Arnold Dresse fit choix d'un terrain à Cornesse, au lieu dit Sur les Bouhais. Elle obtint l'autorisation nécessaire en mars 1908.

En août 1914, M. Jacques Dresse fils, arrêté comme otage, assista impuissant aux événements tragiques dont Cornesse fut le théâtre, notamment à l'incendie de sa propre maison, voisine de l'atelier ; l'atelier lui-même fut épargné.

*147. Louis De Berdt, fabricant de marrons pour tir à la cible chinoise, à Mouscron. — 1908.*

Louis De Berdt, armurier (et son père avant lui) se livrait depuis longtemps à la fabrication de marrons pour le tir à la cible chinoise, sport très florissant à une certaine époque dans la région de Courtrai-Mouscron. Après bien des tergiversations, M. De Berdt se procura une autorisation régulière en août 1908.

Après la guerre, le sport susdit étant tombé défectivement en désuétude, M. De Bert ne reprit plus la fabrication des marrons.

*148. Atelier d'artificier à Leeuw-Saint-Pierre. — 1908.*

En quittant Anderlecht en 1908, M. Aimé Vander Elst, en association avec un artificier italien Villari, se réinstalla à Leeuw-Saint-Pierre, au lieu dit Rattendael, où il créa un atelier beaucoup plus spacieux et plus complet que les établissements de l'espèce.

L'association prit fin en 1913.

L'atelier fut racheté l'année suivante par M<sup>me</sup> Renotte, tout en continuant à être dirigé par M. Van der Elst.

Celui-ci mourut tragiquement, dans les premiers temps de l'occupation, des suites des sévices subis en rue et dans un poste militaire, à Bruxelles, après une altercation sur une plate-forme de tramway.

L'établissement changea de destination et ne fut pas remis en exploitation après la guerre.

**149. Fabrique de préposite à DEUX-ACREN. — 1909.**

M. Léon Levy-Moncheur monta à Deux-Acren, en petit d'abord, sur un pied industriel ensuite, la fabrication de la préposite, poudre de mine lente composée des éléments de la poudre noire et d'un quatrième élément, l'hipposine, substance complexe d'origine végétale.

L'établissement fut repris après la guerre par la Société Anonyme Les Nouvelles Poudreries de Lessines, qui compléta l'installation par le chargement en grand de cartouches de chasse.

La cartoucherie ayant été complètement détruite par un incendie et la fabrication de la préposite ayant périclité, la Société Anonyme Les Cartoucheries et Poudreries de Lessines, qui s'était substituée à la précédente, renonça à toute fabrication.

Elle installa dans la propriété un groupe de magasins pour la vente en gros des divers explosifs industriels, avec le concours de la Société Anonyme de la Poudrerie de Luxembourg et avec celui de la Société Coopval.

*150. (Projet d'établissement d'une fabrique et de magasins d'explosifs, à Epinois. — 1909.)*

La Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques, à Paris, projeta en 1909 d'établir à Epinois, au lieu dit Quarante Bonniers, un établissement complexe qui devait comporter, outre des magasins à dynamite, détonateurs et mèches de sûreté, la fabrication du trinitrotoluène, des nitronaphtalines, de cordeaux détonants et des explosifs Espinite et Grisouline.

L'autorisation nécessaire fut accordée par la Députation permanente.

En présence de l'opposition suscitée par les habitants et les administrations des localités voisines, la société intéressée renonça à l'exécution de son projet.

*151. Fabrique de sabulite, à Moustier-sur-Sambre. — 1910.*

L'usine d'explosifs de Moustier-sur-Sambre fut fondée en 1910 par la Société Anonyme La Sabulite Belge pour la fabrication

des sabulites, explosifs au nitrate d'ammoniaque caractérisés au début par la présence du siliciure de calcium.

La fabrication fut montée aux bords de la Sambre, près du pont-barrage de Moustier, dans un vaste bâtiment ayant servi de remise au matériel d'une société nautique.

L'établissement reçut une succession d'agrandissements; on y fabriqua notamment, à titre d'essai, du fulminate d'argent et des pétards pour bonbons fulminants.

La société décida en 1931 de supprimer son usine de Moustier et d'en établir une autre sur le territoire de la commune de Spy, dans un site et d'après un plan bien préférables. La mise en activité de l'usine nouvelle et la suppression de l'ancienne eurent lieu en 1935.

*152. Fabrique d'explosifs Steelites, à Chièvres. — 1913.*

Les Steelites étaient des explosifs chloratés, contenant à côté du chlorate de potassium, de l'huile de ricin, du sulfate de baryte et de la résinée, produit résultant de la simple oxydation par l'acide nitrique d'un mélange de résine et d'amidon.

Préparés d'abord à titre d'essai pendant quelques années à Couillet, ils furent fabriqués industriellement à Chièvres, au lieu dit Champ des Enfers, en vertu d'un arrêté de la Députation permanente du 17 janvier 1913.

L'usine ne fut pas remise en activité après la guerre.

*153. (Projet d'établissement d'une fabrique de trinitrotoluol, à Wetteren. — 1913.)*

La Société Anonyme Coopval & Cie fut autorisée, en août 1913, à établir à Wetteren une fabrique de trinitrotoluol, tout à fait distincte de ses autres établissements.

A la déclaration de guerre, la construction des bâtiments était très avancée et les appareils de fabrication, d'origine allemande, étaient déjà sur place: ils reprirent naturellement le chemin de l'Allemagne.

Après la guerre, la société abandonna son projet d'usine. Elle termina toutefois les magasins à trinitrotoluol et aménagea certains locaux en vue de la compression des pétards militaires.

## 154. (Fabrique de mèches projetée à Hasselt. — 1913.)

En 1913, la société en nom collectif Nienhuis & Halen, filiale de la société qui exploitait la fabrique de mèches de Lixhe-lez-Visé, fut autorisée à établir une succursale à Hasselt, à front de la route de Maeseyck, au lieu dit Kempische Heide.

L'usine ne fut pas construite avant la guerre, et après la guerre les intéressés renoncèrent à leur projet.

## 155. (Projet d'atelier de démolition de cartouches, à Schooten. — 1920.)

M. Lacroix-Galler, négociant en métaux à Merksem, demanda en 1920 à établir à Schooten, en annexe à ses établissements métallurgiques de Deusels, des installations pour la démolition de cartouches.

Le projet de M. Lacroix était de récupérer, pour le compte du Syndicat France-Belgique, le métal des munitions de petit calibre de fabrication anglaise, trouvées à la fin de la guerre dans le butin abandonné à Anvers par les Allemands.

L'éclatement des cartouches devait s'obtenir par grillage dans des fours.

L'emplacement proposé ne fut pas trouvé convenable par la Députation permanente qui refusa l'autorisation.

## 156. Atelier d'artificier Hendrickx, à DEURNE. — 1920.

M. Eugène Hendrickx réinstalla en 1920, dans sa propriété de la chaussée d'Hérenthals, à Deurne, l'atelier d'artificier qu'il avait eu auparavant dans la même commune, au lieu dit Exterlaar. Indépendamment des artifices de joie, M. Hendrickx s'y est outillé pour la préparation des cartouches de signaux pour l'armée.

## 157. Atelier d'artificier à Oostacker. — 1921.

M. Maurice Van Cleemput s'installa comme artificier en 1921 à Oostacker, au lieu dit Waelpuut. Il n'y fit qu'une campagne

## 158. Second atelier d'artificier De Riemækere, à ARDOYE. — 1921.

M. Victor de Riemækere, ayant perdu la jouissance du terrain sur lequel il avait son atelier avant la guerre, demanda et obtint en 1921 l'autorisation de se réinstaller en un autre endroit de la même commune.

L'atelier est toujours exploité par MM. De Riemækere et ses fils.

## 159. (Projet d'atelier d'artificier, à Wervicq. — 1922.)

M. Pierre Hebben, qui tirait des feux d'artifice avant la guerre et fut attaché pendant la guerre aux ateliers belges d'artillerie de Gaineville, près du Havre, voulut monter un établissement pyrotechnique à Wervicq, sur un terrain tenant à la Koestraat.

Il y fut autorisé en septembre 1922, mais ne donna pas suite à son projet.

## 160. Atelier d'artificier Van Cleemput, à Zele. — 1923.

M. Maurice Van Cleemput, que nous avons vu en 1921 à Oostacker, se réinstalla en 1923 à Zele, dans le quartier de la gare, au lieu dit Dommekens. Il s'y maintint jusqu'en 1928.

## 161. Fabrique d'explosifs Favier, à MOIGNELEE. — 1923.

Après la catastrophe qui, en 1919, détruisit son usine de Vilvorde et l'interdiction qui lui fut faite de la rétablir au même lieu, la Société Belge des Explosifs Favier chercha à s'installer dans le pays industriel. Elle trouva un terrain convenable à Moignelée et les autorisations nécessaires lui furent accordées en 1923.

La Société des Explosifs Favier, tout en restant financièrement autonome, est devenue depuis la propriété presque exclusive du Groupement Belge des Poudres et Explosifs.

## 162. Ateliers de démolition de cartouches, à Schooten. — 1924.

M. Lacroix-Galler s'était vu refuser en 1920 l'autorisation d'établir des ateliers de démolition de cartouches à Schooten, à son usine de Deusels. Il revint à la charge en 1923, comme admi-

nistrateur-délégué de la Compagnie Belge des Fers et Métaux, à Merksem, et fut autorisé cette fois à monter son installation sur le territoire de la même commune, mais en site propre, au lieu dit Den Elshout, à proximité du fort de Schooten.

L'installation fut autorisée pour un an le 15 février 1924. La déflagration des cartouches y était obtenue cette fois par percussion dans des machines fonctionnant automatiquement comme des mitrailleuses. La poudre non comburée était recueillie sous eau et brûlée chaque soir.

Le lot de munitions acquis par la compagnie était démoli avant la fin de l'année et le terrain fut remis en état de culture.

*163. Fabrication de bouchons allumeurs pour grenades, à Mont-sur-Marchienne. — 1924.*

De 1924 à 1926 fonctionnèrent à Mont-sur-Marchienne, par les soins de la Société Anonyme des Ateliers de Constructions Electriques de Charleroi (A.C.E.C.), des ateliers de montage de bouchons allumeurs pour grenades.

Les ateliers avaient été installés à l'écart, sur un terrain situé en dehors de la clôture des usines.

La monture métallique des bouchons était fabriquée à l'usine, mais toute la partie pyrotechnique du montage se faisait dans les ateliers spéciaux. Ceux-ci fermèrent leurs portes en 1926, après l'exécution de commandes faites par les gouvernements belge et français.

La même société montera des ateliers analogues, mais cette fois à titre définitif et dans l'enceinte de ses usines de Marchienne, en 1936.

*164. Fabrique d'explosifs d'ELOUGES. — 1925.*

La fabrique d'Elouges fut autorisée, au lieu dit La Marlière, en 1925, au nom de la Société Fabrique Nationale de Produits Chimiques et d'Explosifs, anciens Etablissements E. Ghinijonnet & S. Delattre.

On devait y fabriquer les mêmes explosifs qu'à Ougrée, c'est-à-dire les alkalites, alsilites, dynalites et macarites.

La société y possédait déjà une fabrique de nitrate d'ammoniaque.

**165. Fabrique d'explosifs d'HAVRE. — 1925.**

La fabrique d'explosifs d'Havré fut autorisée en 1925. Elle fut installée au lieu dit Les Champs Elysées, le long du chemin d'Havré à Saint-Symphorien, dans des terrains et des bâtiments abandonnés depuis trente ans par la Société des Phosphates du Ploutos.

La Société des Explosifs d'Havré devait y fabriquer les borinites et centralites, variétés d'explosifs au nitrate d'ammoniaque. Elle y ajouta dès l'année suivante le montage de détonateurs électriques.

Une fulminaterie, distincte de la fabrique d'explosifs, sera créée par la même société en 1931.

*166. (Projets d'établissement de fabriques d'explosifs, à Lanaeken. — 1925.)*

En février 1925, la Société Anonyme de la Poudrerie de Carnelle, à Châtelet, demanda à installer une fabrique d'explosifs à Lanaeken, sur un terrain situé à 2 km. au nord de la commune, à frant de la route de Zutendael.

Après arrangement avec les fabricants d'explosifs, elle renonça à son projet.

L'année suivante, M. Duchâteau, chimiste à Andenne, choisit le même terrain pour y fabriquer à titre d'essai ses explosifs *satanites* et *campinites*. Pour organiser cette fabrication d'essai, on monta un bâtiment qui, dans le projet d'une usine définitive élaboré par la Société Anonyme Explosifs Satanites, devait servir aux services généraux. M. Duchâteau et la Société de Carnelle étaient intéressés dans cette société.

Projet, construction, fabrication d'essai, le tout sombra dans la catastrophe du 31 décembre 1927 : une explosion rasa le bâtiment, tua M. Duchâteau et deux de ses aides, et blessa grièvement trois autres personnes.

**167. Fabrique de nitrocellulose, à WESTERLOO. — 1927.**

La Société Anonyme Photo-Produits Gevaert, qui exploite à Vieux-Dieu, Mortsels, d'importants établissements de produits photographiques, décida en 1927 d'établir à Westerloo, au lieu dit Wollegracht Heide, à proximité du hameau de Heultje, une usine

pour la préparation de plusieurs de ses matières premières, notamment le nitrate d'argent, l'acéto-cellulose et le coton à collodion.

Elle y fut autorisée en octobre 1927.

#### 168. Second établissement Marga, à DIEGHEM. — 1928.

Les premiers établissements Marga, à Dieghem, établis dans la propriété du vieux château, furent expropriés en 1928 par suite des travaux d'aménagement des travaux de la Woluwe.

La Société Anonyme des Anciens Etablissements Marga, dirigée par MM. Lepage et Degeynst, gendres de feu M. Marga, se réinstalla la même année dans la même commune, au lieu dit Weyenberg, à proximité de la route de Dieghem à Zaventem.

La société continuait à s'occuper de la préparation de munitions pour tir réduit et de la fabrication de ballettes en cellulodine, substance à base de collodion.

#### 169. Dynamiterie de CAULILLE. — 1929.

Aux trois dynamiteries d'Arendonck, de Balen-sur-Nèthe et de Matagne-la-Grande, existant depuis longtemps déjà en Belgique, s'ajouta en 1929 celle de Caulille, montée par la Société Anonyme CoopPAL & Cie, à proximité de sa petite usine de Raeker-Heide.

La société applique dans son usine, pour la fabrication de la nitroglycérine, le procédé continu système Schmid, dont elle avait acquis la licence pour le pays.

Indépendamment des dynamites, la société prépare des explosifs industriels au nitrate d'ammoniaque (coopalites) et des poudres militaires à la nitroglycérine.

La division des poudres militaires reçut un accroissement considérable en 1932 par l'érection d'un ensemble de bâtiments affectés aux poudres sans dissolvant.

#### 170. Atelier d'artificier Roels, à GRAND-BIGARD. — 1929.

M. Jean Roels, précédemment installé à Ganshoren, établit son atelier actuel de Grand-Bigard en 1929, à proximité de la route de Grand-Bigard à Zellick.

#### 171. Fabrique d'explosifs de BONCELLES. — 1930.

La Société Anonyme Fabrique Nationale de Produits Chimiques et d'Explosifs, anciens établissements Ghinijonet et Delatre, fut autorisée à transférer d'Ougrée à Bonnelles, en 1930, sa fabrique d'explosifs divers au nitrate d'ammoniaque et ses ateliers de montage de détonateurs électriques.

Ce transfert fut naturellement l'occasion d'une amélioration considérable dans l'isolement et l'aménagement de l'usine.

#### 172. Cartoucherie de la Fabrique Nationale d'Armes de Guerre, à SAINT-MICHEL-LEZ-BRUGES. — 1930.

La cartoucherie de Saint-Michel-lez-Bruges fut montée par la Fabrique Nationale d'Armes de Guerre, à Herstal, en 1930-31, après la fermeture de celle qu'elle exploitait rue Saint-Léonard, à Liège.

Elle est outillée pour la fabrication en grand des cartouches de chasse et des cartouches de guerre.

#### 173. Amorcerie de SAINT-MICHEL-LEZ-BRUGES. — 1930.

A quelques mois d'intervalle, la même société entreprit, à peu de distance de l'usine précédente, la construction et l'équipement d'une amorcerie, destinée à la fabrication du fulminate de mercure et des poudres fulminantes pour le chargement d'amorces à percussion.

On y entreprit ultérieurement la fabrication d'autres engins de guerre, à charge fulminante, tels que des balles de réglage et des amorces à collerette pour obus.

#### 174. Fabrique d'explosifs de SPY. — 1931.

La Société Anonyme La Sabulite Belge décida spontanément de transférer sa fabrique d'explosifs de Moustier sur le terrain de Spy, au lieu dit Bois des Quatre-Bonniers, sur un terrain beaucoup plus vaste et plus isolé.

Elle y fut autorisée en 1931 et mit son nouvel établissement en activité en 1935.

L'usine de Spy, comme l'était celle de Moustier, est affectée à la fabrication des sabulites, explosifs industriels au nitrate d'ammoniaque.

**175. Fulminaterie d'HAVRE. — 1931.**

La fulminaterie d'Havré fut adjointe en 1931-32 à la fabrique d'explosifs existant déjà en la même localité. Les deux usines, appartenant à la Société Anonyme des Explosifs d'Havré, sont séparées par le chemin d'Havré à Saint-Symphorien.

Affectée d'abord exclusivement à la fabrication des détonateurs, l'usine s'adjoignit en 1933 les locaux nécessaires à celle des amorces à percussion et des floberts à balles ou à plombs.

**176. Cartoucherie temporaire dans le Fort de Bornhem. — 1931.**

L'autorité militaire mit pendant quelques années, de 1931 à 1934, le fort momentanément inutilisé de Bornhem à la disposition de M. Edgar Grimard, négociant en armes et munitions, à Liège, en vue d'une succession d'opérations commerciales.

M. Grimard y emmagasina d'abord un important lot de poudre sans fumée acquis à l'étranger; puis il y monta l'outillage nécessaire à la démolition de munitions de guerre désaffectées et à leur rechargement en poudre fraîche.

Les installations temporaires de M. Grimard furent complètement évacuées à la mi-janvier 1935.

**177. Fabrique de mèches de sûreté à WETTEREN. — 1932.**

Une fabrique de mèches de sûreté fut montée à Wetteren, en 1932, par la Société Anonyme Coopéal & Cie.

Tout à fait distincte de la poudrerie et de la fabrique d'éther que la même société possédait à Wetteren, elle occupe à front de la Damstraat une partie de l'emplacement de la fabrique de trinitrotoluol projetée en 1913.

**178. (Fabrique de minolite projetée à Andrimont. — 1932.)**

M. Paul Cornet, remplacé bientôt par la Société Anonyme des Explosifs d'Andrimont, obtint en 1932 l'autorisation d'établir

sur les hauteurs d'Andrimont, au lieu dit Les Croisiers, une fabrique de minolite et un certain nombre de magasins affectés à la vente d'explosifs industriels. La nouvelle usine devait remplacer celles des Surdents, à Stembert, qui était en activité depuis 1887 et était sur le point de fermer ses portes.

Un accord intervint entre la Société d'Andrimont et le Groupement général des Poudres et Explosifs et la nouvelle usine projetée ne fut pas construite.

**179. Maurice Van Cleemput, artificier, à GENTBRUGGE. — 1934.**

M. Maurice Van Cleemput, qui s'était déjà installé mais chaque fois pour peu de temps à Oostacker et à Zele, fut autorisé en 1934 à établir un petit atelier à Gentbrugge, dans la boucle de l'ancien Escaut.

**180. Fabrique de bouchons allumeurs pour grenades, à MARCHIENNE-AU-PONT. — 1936.**

La Société des Ateliers de Constructions Electriques de Charleroi (A.C.E.C.), avait établi à Mont-sur-Marchienne, en 1924, des ateliers pour la fabrication de bouchons allumeurs pour grenades. Après l'exécution des commandes pour lesquelles ils avaient été installés, ces ateliers furent démolis.

Quelques années plus tard, les A.C.E.C. firent agréer par le gouvernement un nouveau type de bouchon de leur invention. Pour la fabrication et le montage du bouchon de ce type, ils furent autorisés en 1936 à établir une division spéciale dans l'enceinte de leurs usines de Marchienne-au-Pont. Cette division, isolée et distribuée comme il convient, a un caractère définitif.

**181. (Fabrique de munitions pour canons projetée à Houthalen. — 1937.)**

Cet établissement, projeté par la Fabrique Nationale d'Armes de Guerre, à Herstal, fut autorisé en 1937 à Houthalen dans les parages du polygone d'artillerie de la Société Cockerill.

La F. N. escomptait l'usage de ce polygone qui était un accessoire obligé de sa nouvelle installation.

Le polygone ayant été cédé l'année suivante au département de la Défense Nationale et devenant ainsi inaccessible à la Société de Herstal, celle-ci n'avait plus d'intérêt à donner suite à son projet.

Elle s'installera plus tard sur le territoire de Zutendael, où elle pourra établir à la fois un tir à longue portée et sa fabrique de munitions.

## Note sur l'activité des mines de houille du Bassin du Nord de la Belgique pendant le second semestre 1939

PAR

M. P. GERARD,

Ingénieur principal chargé temporairement de la direction  
du dixième Arrondissement des Mines à Hasselt.

### Recherches en terrain non concédé

#### Sondage n° 110, à Rotem

Un sondage de recherche de houille a été entrepris à Rotem par la Société Anonyme Belge d'Entreprises de Forage et de Fonçage, « Foraky », de Bruxelles, pour compte de la Société Générale Charbonnière, de Diest.

Ce forage, auquel a été attribué le numéro 110 de la liste de sondages de recherche du Bassin de Campine, est situé au lieu dit « Schootsheide », à 250 m. à l'Ouest de l'axe du Canal de Maastricht à Bois-le-Duc et à 480 m. environ au N. W. de l'axe du pont du chemin de fer de Hasselt à Maaseyk, soit à environ 1.940 mètres au Nord de la limite septentrionale des concessions Sainte-Barbe et Guillaume Lambert réunies, exploitées par les Charbonnages Limbourg-Meuse et à 1.630 mètres à l'Est de la limite de la Réserve C. Ce sondage se situe ainsi à 1.700 m. au Nord du tracé présumé de la faille dite de Rotem qui, produisant un important affaissement du compartiment Nord, était supposée de direction grossièrement Est-Ouest (1).

Les renseignements fournis par le nouveau sondage infirment cette conception. En effet, le terrain houiller y a été

(1) Cf. X. STAINIER. Sur les recherches du sel en Campine. *Ann. Mines Belgique*, t. XVI, Bruxelles, 1911, p. 155.